

ment, take the course they had done. As a friend of the Government he must rejoice to see them adopting a policy that compelled every man from Nova Scotia to join in a solid phalanx, as he believed that power should not be transferred to those who had adopted a platform inimical to the best interests of Nova Scotia. He was sorry to see the course taken by the member for Pictou. He was not merely here as an opponent of this Government, but as an open and avowed opponent of Confederation and who gloried in it.

Mr. Pickard called the member to order. He was not speaking to the question.

The Speaker said that the remarks might in some way have a bearing on the question, but he failed to see that the speech had anything to do with the motion.

Hon. Mr. Holton said the whole speech referred to a past debate, and to the conduct of the member for Pictou in connection with it.

Hon. Dr. Tupper said he was dealing with the question now before the House as to the payment of a sum of money for service in New Brunswick. (Cries of "order", and some confusion.)

Hon. Mr. Holton said the honourable member was out of order in seeking to evade the rules of the House.

The Speaker said he was clearly out of order.

Hon. Dr. Tupper said he hoped the member for Pictou would not deal with the question now before the House to create confusion. An avowed annexationist as he was, he hoped he would not vote on this question so as to breed confusion. He hoped no member from Nova Scotia would approach the question in a narrow spirit of antagonism to New Brunswick, and trusted they would not deal with the small Province of New Brunswick in such a manner as to prepare a rod for their own backs. The Province of Nova Scotia was larger than New Brunswick, yet there was a sum of \$6,600 paid for the administration of Justice there.

Hon. Mr. Holton said there was no rule more clearly laid down than that they must address themselves to the vote before them in the estimates, neither going back to items already disposed of, nor going forward to those not yet before them.

Hon. Dr. Tupper said he was not referring to any item in the estimates, but an item in the

résulterait. Il n'est pas fâché de la politique qu'ont adoptée les députés de l'Opposition, car, en tant qu'ami du Gouvernement, il se réjouit de l'adoption d'une politique qui force tous les habitants de la Nouvelle-Écosse à s'unir et à user du pouvoir qui résulte de cette union contre ceux qui ont mis de côté les intérêts de la Nouvelle-Écosse. Il n'est pas fâché non plus de l'attitude adoptée par le député de Pictou. Ce dernier ne s'oppose pas seulement au Gouvernement, mais se déclare aussi ouvertement contre la Confédération et s'en glorifie.

M. Pickard rappelle le député à l'ordre car ce dernier s'éloigne de la question débattue.

L'Orateur dit que les remarques du Dr Tupper peuvent avoir une certaine influence sur les débats, mais il ne voit pas comment elles se rapportent à la motion.

L'honorable M. Holton dit que les remarques du Dr Tupper se rapportent à un débat précédent, ainsi qu'à la conduite du député de Pictou, lors de ce débat.

L'honorable Dr Tupper dit qu'il parle de la question dont la Chambre est saisie relativement au paiement d'une somme d'argent pour des fonctions exercées au Nouveau-Brunswick. (Des voix: A l'ordre! et il s'ensuit un certain désordre.)

L'honorable M. Holton dit que l'honorable député s'éloigne de l'objet du débat en essayant d'éluder le Règlement de la Chambre.

L'Orateur dit qu'il est clair que le député dévie de la question.

L'honorable Dr Tupper espère que le député de Pictou ne va pas traiter de la question dont la Chambre est saisie de façon à semer le désordre. Il espère qu'un annexionniste déclaré comme le député de Pictou ne va pas voter sur la question de manière à créer du désordre. Il souhaite que les députés de la Nouvelle-Écosse n'aborderont pas la question dans un esprit mesquin d'hostilité envers le Nouveau-Brunswick et qu'ils ne vont pas traiter la petite province du Nouveau-Brunswick de façon à ce que leur prise de position se retourne contre eux. La Nouvelle-Écosse est plus vaste que le Nouveau-Brunswick et pourtant, une somme de \$6,600 y est allouée pour l'administration de la justice.

L'honorable M. Holton dit que le Règlement est clair: il stipule que la Chambre doit débattre du chapitre du budget qui lui est soumis, et non pas revenir sur des questions déjà mises aux voix, ni discuter de celles dont elle n'est pas encore saisie.

L'honorable Dr Tupper dit qu'il ne fait allusion à aucun chapitre du budget, mais à un